

*Questions orales*

Les étudiants du Canada attendent les réponses à ces questions. La ministre peut-elle nous dire quand le gouvernement annoncera les réformes qui découleront de l'examen du programme de prêts aux étudiants?

**L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État):** Monsieur le Président, je reconnais l'importance qu'accordent au programme de prêts aux étudiants non seulement les députés, mais surtout les 250 000 étudiants qui reçoivent de l'aide financière chaque année.

Je peux assurer à mon collègue que notre gouvernement s'engage à réformer le Programme canadien de prêts aux étudiants afin d'atteindre les objectifs que mentionne le député, c'est-à-dire d'accroître l'aide offerte aux étudiants dans le besoin tout en réduisant les coûts. Voilà pourquoi nous négocions avec les établissements de crédit de nouveaux accords financiers fondés sur le partage des risques, comme nous l'annoncions dans le budget.

Grâce aux consultations que nous avons tenues auprès de différents groupes, des provinces et des étudiants, je suis convaincue que le programme satisfera très bientôt aux besoins des étudiants.

\* \* \*

**LA SANTÉ**

**M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les témoins qui ont comparu devant le sous-comité des questions de santé ont réclamé les uns après les autres une enquête publique sur la tragédie du sang contaminé.

Cela ne finira-t-il pas par convaincre le ministre que le temps est venu d'ordonner une enquête publique? Avec plus de 1 000 Canadiens qui en sont morts ou qui sont en train d'en mourir, pourquoi le gouvernement persiste-t-il à leur refuser le droit fondamental de savoir? Pourquoi?

**Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Le problème du sang contaminé par le VIH revêt une énorme importance pour nous tous. Nous avons travaillé en relations très étroites avec les hémophiles et reconnaissons les difficultés qu'ils éprouvent.

Nous avons offert une certaine indemnisation aux personnes en cause; bien que ce ne soit pas suffisant, cela a quand même procuré un certain dédommagement.

Mon collègue de Delta, en Colombie-Britannique, préside le sous-comité de la santé et du bien-être social qui entend ces témoins. Nous sommes tous impatients de

connaître les recommandations du comité qui répondront à ses questions à ce sujet.

\* \* \*

**PRÉSENCE À LA TRIBUNE**

**M. le Président:** Je signale aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Ed Tchorzewski, vice-premier ministre de la Saskatchewan et ministre responsable des Affaires intergouvernementales.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

**LES DÉPUTÉS**

**M. le Président:** Je voudrais revenir sur une question qui nous a occupés il y a un instant, pendant la période des questions. J'ai demandé au député d'Esquimalt—Juan de Fuca de rester à la Chambre, et je constate qu'il l'a fait.

Nous tous qui sommes dans la vie publique savons qu'il y a des moments où nous avons sur certaines questions des convictions très profondes, et c'est bien, car, comme je l'ai dit à maintes reprises, la politique est un jeu rude et une longue tradition veut que les électeurs, aussi bien au Canada que dans les pays dont nos institutions sont inspirées, insistent pour se faire représenter par des personnes idéalistes et résolues. Cela, nous le comprenons tous.

Le différend dont nous avons été témoins il y a quelques instants s'explique sans aucune doute par le fait qu'il y a des idées bien arrêtées, de part et d'autre de la Chambre.

La difficulté, c'est qu'on pourrait prendre la chose à la légère. Il m'est arrivé de dire à certains des nombreux groupes d'élèves qui viennent à la Chambre des communes que la distance entre les deux côtés de la Chambre doit, selon certains, faire au moins la longueur de deux épées. Notre régime est fondé sur l'opposition entre deux parties et, pour le meilleur et pour le pire, nous l'avons conservé, après en avoir hérité et l'avoir adapté à nos propres besoins, parce que nous croyons que ce régime est probablement, pour nous comme pour notre système judiciaire, le plus sûr moyen qu'aient trouvé les hommes civilisés de connaître la vérité et les faits. Ce n'est pas le seul moyen et il n'est pas parfait, de toute évidence, mais c'est le régime qui est le nôtre.

• (1505)

Cependant, ce régime ne peut fonctionner que si nous respectons les traditions de la Chambre et les règles que nous nous sommes fixées. Cela veut dire que notre conduite à la Chambre doit respecter certaines contraintes.